

Le Gouverneur

DECISION DU GOUVERNEUR N° 144 /GR/2023

Portant création du Groupe de travail chargé d'effectuer le suivi et la mise en place des travaux relatifs à la réflexion sur une monnaie numérique de la BEAC

Il est créé un groupe de travail chargé d'effectuer, en étroite collaboration avec le Fonds Monétaire International, le suivi et la mise en œuvre des travaux relatifs à la réflexion sur une monnaie numérique de la BEAC.

Ce Groupe de Travail est composé ainsi qu'il suit :

Superviseur : Monsieur Ivan Bacale EBE MOLINA

Membres :

- M. Eric BELIBI ;
- M. Eric GORO ;
- M. Christian Rodrigue OTOLY ;
- Monsieur Jean Calvin ABELA ;
- M. Ismael AHMED ;
- M. Clen Dorel MALEO BATOUMOUENI ;
- Mme Marie IKITO BESSALA ;
- M. Julien Praxel MENDENE ONDO ;

Rapporteurs :

- M. Jacques ELOUNDOU ;
- M. Armand NGOUPEYOU.

Le Groupe de travail peut faire appel à toutes les personnes ressources de son choix.


ABBAS MAHAMAT TOLLI